

**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage

24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 21 décembre 2023

Délibération n° DE_2023_074

Date de la convocation : 07/12/2023

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 00 à la salle de réunion de la Salle des fêtes - Le Bourg - 47210 - RIVES, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 14

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Jérôme BETAILLE (CD 24)

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents non votants : Bruno MONTI (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

Représentés :

Excusés : Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Daniel BARBE (CD 33)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Laurent CAPELLE (CD 47),

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Demande d'aide pour l'entretien en régie - année 2024

Monsieur le président rappelle que les travaux d'entretien de la ripisylve (débroussaillage, arrosage, suivi des plants, plantation de boutures,...) et des vannes ainsi que la gestion coordonnée des vannes sont effectués en régie.

Il indique que 0.71 ETP (soit 25 h/35 h) (équivalent temps plein) du temps de travail de l'agent de maîtrise est affecté à ces tâches.

Le Président propose de solliciter l'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental de la Gironde selon le plan de financement suivant :

<u>Dépenses :</u>	48 000.00 €
<u>Recettes :</u>	
Agence de l'Eau (50 %)	24 000.00 €
Département de la Gironde (16,46 %)	7 900.80 €
Autofinancement (33,54 %)	16 099.20 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Demander l'attribution d'une aide à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Département de la Gironde pour les dépenses réalisées pour l'entretien en régie – année 2024 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22 décembre 2023
et publié ou notifié
le 22 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Le président,
Stéphane FARESIN